

# Relais Petite Enfance

## Les Jeux et rencontres - fonctionnement -





# Sommaire



## Introduction

- 1- A qui sont destinés les jeux et rencontres ? p. 4
- 2- Quels sont les objectifs des jeux et rencontres ? p. 6
- 3- L'aménagement de l'espace p. 8
- 4- L'accompagnement dans le jeu p. 9
- 5- Les règles de vie p. 9
- 6- Le déroulement des jeux et rencontres p. 10
- 7- La discrétion / Les photos /  
Les téléphones portables p. 12
- 8- Les inscriptions p. 13
- 9- Informations pratiques p. 14

## Contact

Le Relais Petite Enfance est un service géré par la Société Publique Locale (SPL) Antonnière Services Plus et financé par le SIVOM de l'Antonnière, La Chapelle Saint Aubin, ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe et la MSA.

Le Relais se situe à la Maison de l'Enfance à Saint Saturnin. C'est dans la salle d'activité du relais que se déroulent les jeux et rencontres, salle spécifiquement dédiée aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle.

Ce document a été conçu à l'attention des assistantes maternelles du territoire, des parents des enfants fréquentant les jeux et rencontres afin de faire connaître le fonctionnement de ces matinées.

## 1- A qui sont destinés les jeux et rencontres ?

Les matinées de jeux et rencontres sont proposées aux enfants de moins de 4 ans non scolarisés accompagnés de leur assistante maternelle, résidant à Aigné, Saint Saturnin, La Milesse ou La Chapelle Saint Aubin ou accompagnés de leur garde à domicile.

Les enfants trouveront différents espaces de jeux aménagés en fonction de leur développement, de leurs besoins et de leurs envies. Ils pourront également se

familiariser aux échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes.

C'est aussi un lieu et un temps professionnel pour les assistantes maternelles dont la présence est basée sur leur motivation et leur engagement propre.

Ces matinées ont lieu 2 à 3 fois par semaine pendant la période scolaire de 9h30 à 11h30. Il n'est pas obligatoire de rester les 2 heures entières, les professionnelles sont invitées à venir en fonction du rythme de l'enfant. Toutefois, il faut pouvoir laisser à un enfant la possibilité de jouer suffisamment longtemps (au moins une demi-heure,  $\frac{3}{4}$  d'heure).

Les parents sont conviés à venir voir comment se passe ce temps de jeux et rencontres, cependant cela ne peut se faire que ponctuellement puisque c'est un temps destiné aux professionnelles et aux enfants.

→ Ces ateliers ne sont pas un temps pour répondre aux questions administratives.

→ Les autres participants éventuels et admis : les parents ou personnes autorisées par les parents et des stagiaires chez les professionnelles.

## 2- Quels sont les objectifs des jeux et rencontres ?

### Pour les enfants :

- Leur proposer un environnement ludique, favorisant l'expérimentation, avec comme base la motricité libre et l'activité autonome.
- Offrir un espace sécurisant pour favoriser la socialisation.

C'est à travers l'aménagement de l'espace, le choix du matériel et des activités aussi de l'accompagnement des professionnelles que cette expérimentation sera favorisée.

### Pour les professionnelles :

Les jeux et rencontres donnent la possibilité aux professionnelles de proposer aux enfants ce temps collectif avec l'accord des parents - et de l'inscrire si elles le souhaitent dans leur projet d'accueil.

Ces séances s'inscrivent comme lieu ressource dans le sens où, elles permettent :

- d'échanger sur les pratiques quotidiennes avec d'autres professionnelles ainsi de mettre en commun ce qui constitue l'accueil au domicile.
- Cela peut permettre aussi de sortir de l'isolement professionnel ou, de l'espace où vie privée et professionnelle sont imbriquées.

- d'observer l'enfant en situation collective et donc d'observer ses compétences sociales.

Cette observation permet d'établir une distance avec l'enfant, distance d'autant plus nécessaire quand on travaille seul sans relais possible et qu'on a une obligation de surveillance constante.

- d'établir une distance adéquate avec l'enfant et de nourrir la relation avec lui pour l'enrichir dans ses découvertes ou ses apprentissages.

La distance est bénéfique à l'enfant pour expérimenter son autonomie mais aussi à l'adulte pour porter un autre regard sur l'enfant et se donner le temps de le regarder agir, se comporter avec ses pairs ou les autres adultes (en fonction des situations, leurs signes de bien-être ou de mal être, leur activité, leur concentration...)

### Pour l'animatrice :

Elle sera attachée particulièrement à :

- Accueillir, être à l'écoute des professionnels et des enfants dans le respect de leurs différences.
- Donner à cet espace sa dimension professionnelle et mettre en œuvre les conditions matérielles et humaines pour atteindre les objectifs définis pour les enfants et les professionnelles.
- Transmettre les observations qu'elle aura faites aux professionnelles.

- Être garante du bon fonctionnement des jeux et rencontres

### 3- L'aménagement de l'espace

L'espace est organisé de façon à ce que chaque enfant puisse trouver des jeux adaptés à son développement et où l'organisation est stable. Cette organisation évolue bien sûr mais les enfants retrouvent les mêmes jeux au même endroit.

Parmi les différents espaces ou "coins" on retrouve :

- L'espace des bébés : les adultes veillent à allonger les bébés sur les tapis (tant que cela est possible).
- L'espace motricité
- Les espaces des jeux symboliques : dinette, poupées, garage, voiture
- Un coin calme : jeux de construction, albums, musique.
- La peinture ou les transvasements
- Les jeux sur table
- un espace pour dormir et pour manger ou boire.

L'activité est libre et autonome mais les professionnelles peuvent mener des activités, qui reste des propositions pour les enfants.

Ces activités peuvent être programmées ou organisées sur le moment en fonction des observations, elles permettent de

répondre à d'autres besoins des enfants et de proposer une ouverture.

#### 4- L'accompagnement dans le jeu

Les professionnelles accompagnent l'enfant dans le jeu par les interactions, l'observation et le soutien affectif qui les aident à grandir.

Les professionnelles s'attacheront particulièrement :

- à se répartir dans l'espace pour offrir un espace sécurisé et sécurisant aux enfants.
- se mettre à la hauteur des enfants,
- à être à l'écoute de leur rythme, c'est pourquoi le temps de participation aux jeux et rencontres est modulable.
- à accompagner l'enfant dans le jeu à juste distance (pour proposer sans forcer, encourager, rassurer, valoriser, consoler...) en pensant à mettre des mots sur ce que vit et fait l'enfant.

#### 5- Les règles de vie

Les enfants circulent dans l'espace librement au fil de leurs envies. Parfois ils sont contraints d'attendre leur tour (pour la peinture par exemple) ou doivent respecter les consignes des adultes pour leur sécurité.

Le jeune enfant n'est pas toujours d'emblée en mesure d'intégrer les règles de vie (au sens de pouvoir les mettre en œuvre) d'autant plus au sein d'un groupe. Il importe de les lui répéter patiemment, en situation.

Lorsque l'enfant est capable d'intégrer les règles, le professionnel le sollicite :

- En s'adressant à lui personnellement en situation
- En lui présentant une règle à la fois
- En se référant au sens (respect de soi, des autres, du matériel, de l'environnement) et non comme une simple conformité à une règle ou à une attente de l'adulte.

## 6- Le déroulement des jeux et rencontres

### Le temps d'accueil/la découverte du lieu

Quand ils arrivent, adultes et enfants mettent leurs affaires dans le vestiaire. Adultes et Enfants se disent bonjour ou le manifestent par un signe.

Les professionnelles sont invitées à mettre les enfants pieds nus afin qu'ils soient plus libres dans leurs déplacements et leurs mouvements, particulièrement pour ceux qui ne marchent pas encore.

Aussi par sécurité, car les chaussettes ou les collants ça glisse sur le sol et dans le toboggan ! les enfants sont aussi

privés de toutes les stimulations sensorielles du sol : tapis, tissus, doux, rugueux, surface plane ou non, etc.

Toutefois il est possible de prévoir pour les enfants et vous-même des chaussons ou des chaussettes anti-glisse.

L'adulte accompagne au besoin l'entrée dans l'espace de jeu, en mettant des mots sur ce qu'il voit, sur les espaces de jeux ou encore en nommant les enfants et adultes présents.

### Le jeu libre des enfants, l'activité autonome

Voir paragraphes : aménagement de l'espace, accompagnement dans le jeu et règles de vie.

### Le rangement

Après le temps collectif, les enfants sont avertis qu'ils vont devoir arrêter leur jeu. Tout le monde participe au rangement suivant ses capacités.

### Le rituel de fin

Un rituel de départ qui permet également le retour au calme (des comptines et des chansons le plus souvent). Le rituel peut être écourté discrètement par les professionnelles quand celles-ci ont des impératifs. On peut signaler son départ par exemple par un petit signe de la main.

## 7- La discrétion / Les photos / Les téléphones portables

Les assistantes maternelles et l'animatrice, en tant que professionnelles de la petite enfance, s'engagent : à faire preuve de discrétion professionnelle, à respecter la vie des familles et la confidentialité des informations les concernant.

Vous référez à ce qui est écrit dans votre contrat concernant la prise et l'utilisation des photos.

Attention à ne pas prendre d'autres enfants que ceux que vous accueillez.

L'utilisation de photos par le relais fait l'objet d'une autorisation des parents (un document est prévu à cet effet).

Les sonneries des téléphones doivent être éteintes. Chacun veillera à rester discret s'il y a besoin de répondre à un appel urgent, en se mettant un petit peu à l'écart mais avec les enfants accueillis sous le regard.

Attention à bien ranger les portables, de ne pas les oublier sur des zones de jeu lors de prise de photos par exemple.

## 8- Les inscriptions

Pour toute participation des professionnelles, il est nécessaire d'avoir pris connaissance du présent document :

- de signer le document « participation aux jeux et rencontres » et de s'inscrire en contactant le relais.
- de remettre les autorisations signées des parents.

Les dates des séances sont généralement établies sur trois périodes : de septembre à décembre, janvier à mars et avril à juin.

L'inscription est obligatoire afin de pouvoir gérer le nombre de participants à chaque séance en sachant que :

- les enfants accueillis doivent être âgés de moins de 4 ans
- Généralement, le nombre maximum d'enfants accueillis est de 14, et 6 professionnelles au matinée. L'inscription peut se faire par téléphone auprès de l'animatrice ou par mail, une confirmation est nécessaire.
- Si un enfant est malade, il ne peut pas venir aux jeux et rencontres pour des raisons compréhensibles, cela peut donc entraîner un désistement.
- Prévenir l'animatrice, si des enfants dorment encore pour savoir si le lit sera disponible (apporter un drap pour mettre dans le fond).

- vous devez, dans la mesure du possible, prévenir en cas de désistement au : 02 43 80 52 86.

## 9- Informations pratiques

- Être informé du fonctionnement des jeux et rencontres, avoir lu, remis et signé les documents utiles.

- Lorsque l'enfant vient pour la première fois aux ateliers, pensez à adapter le temps de participation. Avant toute inscription d'enfants nouveaux, il faut donc prévenir l'animatrice,

- Fournir une autorisation écrite des parents contenant un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence (le plus rapidement possible),

- A chaque venue, penser à apporter le nécessaire de change pour l'enfant et un drap pour le lit si besoin.

- Une trousse de secours est à disposition : désinfectant, poche de glace, pansements, compresses.

*Le jeu est essentiel, il nourrit le  
développement de l'enfant, de la même façon  
que son développement nourrit son jeu"*

*Jean Epstein*

---

## Contact

*Céline EMERY*

**02 43 80 52 86**

*relaispetiteenfancealc@gmail.com*

*Maison de L'Enfance  
1 rue Saint Exupéry  
72650 Saint Saturnin*